

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015

Publié le 20 novembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 11 - CONTRE : 1

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLESEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Jean DUBUET	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Lydie CHAMPION	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Contrat de Redynamisation du Site de Défense BA 102 de Dijon et de son agglomération - Approbation du contrat**

Dans le cadre du vaste plan de restructuration engagé par la Défense sur la période 2008 à 2015, le Ministre de la Défense a décidé le 14 octobre 2014 la fermeture de la BA 102 de Dijon-Longvic à l'été 2016.

Pour favoriser la revitalisation économique du bassin affecté par cette mesure, le Premier Ministre a décidé de mobiliser au profit de ce territoire un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), appuyé par des aides exceptionnelles mises en place par l'État, et dont la signature est prévue fin 2015.

A partir d'une stratégie de développement économique durable définie par les acteurs locaux et d'un diagnostic partagé, ce dispositif partenarial, piloté par le Préfet de la Côte d'Or, doit permettre d'engager sur une durée de 4 à 5 ans un plan d'actions avec pour ambition de régénérer rapidement un niveau d'activité et d'emploi au moins équivalent à celui supprimé.

Pour assurer le pilotage et le suivi de ce dispositif, le Préfet de Côte d'Or a installé le 14 novembre 2014 un comité de site associant les collectivités territoriales concernées et les principaux partenaires économiques locaux. Cette instance, présidée par le Préfet, a eu pour mission de dégager des axes stratégiques prioritaires de redéveloppement local. Les orientations arrêtées, déclinées en un plan d'actions adaptées à l'impact constaté et à l'objectif de revitalisation territoriale poursuivi, servent de fondement au CRSD.

L'étude d'impact réalisée par l'INSEE a estimé que la fermeture de la BA 102 occasionnerait pour l'agglomération dijonnaise une perte estimée à 1.640 emplois, assignant par conséquent au CRSD l'objectif de recréer ou de maintenir, d'ici 2019, ce nombre d'emplois sur le territoire du Grand Dijon au travers d'un plan d'actions.

Pendant l'été 2015, alors en pleine élaboration du CRSD, une première mesure significative de compensation a été annoncée par l'Etat avec l'implantation sur le site de la BA 102 d'une Ecole de la Gendarmerie. Cela se traduit par la reprise intégrale du site à l'exception du périmètre de l'aéroport civil et d'une emprise destinée à rester militaire. Dans l'état de connaissances actuelles du projet, il s'agit à terme de la présence de 179 cadres permanents et d'environ 720 élèves gendarmes logés et nourris sur le site.

Compte-tenu de l'importance de cette implantation, les partenaires du CRSD, réunis en Comité de Site le 12 octobre dernier à la Préfecture, ont décidé de recentrer leur approche sur trois axes stratégiques de redynamisation économique:

- la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures et permettre le développement d'une zone d'activité économique ;
- l'accompagnement et le renforcement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie ;
- le développement des PME du territoire avec la mise en place d'un outil de prêt à taux zéro, par le biais de Dijon Développement (Devemploi21).

Sur un budget total prévisionnel de 29,7 M€, l'Etat est sollicité pour un montant de 6,02 M€ conformément au Contrat CRSD ci-joint.

Le CRSD est examiné en Comité Technique Interministériel le 3 novembre 2015 en vue d'une décision par le Premier Ministre.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.
- **de se prononcer** favorablement à l'amendement proposé :

Concernant le contrat de redynamisation du site de défense de Dijon-Longvic, il est précisé que l'activité aéroportuaire ciblée dans l'axe 1 ne modifie en aucun cas la stratégie du syndicat mixte.

Seuls seront maintenus sur le site :

- l'activité sanitaire
- l'activité des vols d'affaires
- les avions basés.

En aucun cas, une activité de tourisme low cost ne sera installée.